



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**AVIS PUBLIC**

**Déroptions mineures à la réglementation d'urbanisme**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, suite à un ajournement de la réunion spéciale du conseil municipal qui devait avoir lieu le 6 juin, celle-ci aura lieu le 13 juin 2022 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 471, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes. Le but est de se prononcer sur les demandes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme de la municipalité concernant les immeubles suivants :

**16, rue Harvey (Lot 4 918 424)**

**7, rue Finn (Lot 4 918 685)**

Toutes les personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures, qu'elles soient favorables ou défavorables, pourront se faire entendre lors de la séance spéciale du conseil municipal qui se tiendra le 13 juin 2022, à compter de 19 h, à la salle du conseil située au 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes ou encore avant cette date, en adressant leurs commentaires par écrit à l'attention de la directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité au 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 7 juin 2022.

Dania Hovington  
Directrice générale/greffière-trésorière